

NOTE

SUR LA

NÉCESSITÉ DE CLASSER LE MARTIN-PÊCHEUR

PARMI LES OISEAUX NUISIBLES

PAR

C. RAVERET-WATTEL

La station agricole du Nid-de-Verdier, près Fécamp, est visitée, chaque année, par de nombreux Martins-pêcheurs (*Alcedo ispida*). Ces oiseaux ne semblent pas nicher dans les environs immédiats de l'établissement, car nous ne les voyons guère apparaître que dans la première quinzaine de juin, et les jeunes sont déjà à peu près aussi forts que les adultes. C'est en août-septembre qu'ils se montrent le plus nombreux. Rarement on en voit, passé le 15 octobre.

En amenant le repeuplement des petits cours d'eau qui nous avoisinent, la création de la station de pisciculture paraît avoir augmenté l'abondance des Martins-pêcheurs dans la région. C'est, du moins, ce qui semble ressortir du relevé ci-après de nos captures depuis l'ouverture de l'établissement :

En 1892.....	26
1893.....	35
1894.....	37
1895.....	64
1896.....	78
1897.....	101
1898.....	112
1899.....	165
TOTAL.....	618

D'après ce que nous avons pu observer de leurs allures autour de nos bassins d'alevinage, ainsi que d'après l'examen fait du contenu de plusieurs estomacs, j'estime que la consommation journalière d'un Martin-pêcheur doit bien s'élever à une dizaine d'alevins déjà d'une certaine taille. Sur de tout jeunes alevins, la destruction peut être d'une cinquantaine par jour. On voit par là quel tort de semblables pillards causent aux pisciculteurs.

A l'instar de ce qui se fait à l'étranger, où les établissements de pisciculture ont également beaucoup à souffrir des déprédations des Martins-pêcheurs, nous avons jusqu'à présent détruit ces Oiseaux, soit à coups de fusil, soit avec des pièges, nous appuyant sur ce principe inscrit dans la loi que toute personne a le droit de repousser et de détruire, par tous moyens, les animaux qui causent un tort grave à la propriété, voire même au gibier et au poisson des étangs.

J'ajouterai qu'il est à ma connaissance que, dans plusieurs départements, des propriétaires d'établissements piscicoles sont obligés, eux aussi, de se servir du fusil ou d'engins destructeurs pour protéger leurs bassins d'alevinage contre l'invasion des Martins-pêcheurs, et qu'ils ne paraissent pas avoir été inquiétés pour ce fait.

Mais, malgré la nocuité indiscutable de ces Oiseaux, est-on réellement bien autorisé à les tuer ou à les capturer ainsi à l'aide de pièges ?

Pour donner, à ce sujet, toute sécurité aux pisciculteurs ; pour leur permettre de défendre efficacement, et sans crainte d'aucune difficulté, la population de leurs bassins contre des maraudeurs qui détruisent des quantités considérables de poissons, il me paraîtrait indispensable que le Martin-pêcheur fût officiellement classé au nombre des Oiseaux nuisibles.

Aucune considération ne semble pouvoir militer en faveur d'une espèce qui ne fait que commettre des déprédations. Si certains Oiseaux, habituellement granivores ou frugivores, peuvent, bien que très dévastateurs, rendre temporairement quelques services, à l'époque de l'année

où ils ont des petits, pour la nourriture desquels des Insectes leur sont nécessaires, rien de semblable n'existe pour le Martin-pêcheur qui, quel que soit son âge, ne vit jamais que de poisson, et prélève un très lourd tribut, aussi bien sur la population des rivières que sur celle des établissements de pisciculture.

Ce serait, d'ailleurs, à tort qu'on objecterait la rareté relative de cet Oiseau et qu'on s'appuierait sur son peu d'abondance pour le considérer comme souvent inoffensif.

Si le Martin-pêcheur n'est pas partout très abondant, c'est simplement parce que les rivières sont aujourd'hui dépeuplées. Précisément parce qu'il est uniquement ichthyophage, le Martin-pêcheur ne trouve pas partout à se nourrir, et c'est seulement l'état de ruine de nos cours d'eau qui l'empêche de pulluler. Comme le fait ressortir le relevé ci-dessus donné des captures faites au Nid-de-Verdier, dès que le repeuplement d'une rivière s'effectue, on voit le Martin-pêcheur se multiplier abondamment dans la région.

J'estime donc que le classement du Martin-pêcheur au nombre des Oiseaux nuisibles serait pleinement justifié.

ZOBODAT - www.zobodat.at

Zoologisch-Botanische Datenbank/Zoological-Botanical Database

Digitale Literatur/Digital Literature

Zeitschrift/Journal: [Ornis - Journal of the International Ornithological Committee.](#)

Jahr/Year: 1900

Band/Volume: [11](#)

Autor(en)/Author(s): Raveret-Wattel

Artikel/Article: [NOTE SUR LA NECESSITE DE CLASSER LE MARTIN-PECHEUR 335-337](#)